

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

**Certificat fédéral de capacité
constructeur-trice métallique
selon l'art. 32 OFPr.**



**CONSTRUCTEURS
METALLIQUES**

Objectif	Obtenir le certificat fédéral de capacité de constructeur métallique. Ce certificat donne également accès aux cours de préparation au brevet fédéral de chef d'atelier et de montage en construction métallique
Conditions d'admission	<p>Le candidat doit avoir de bonnes notions du français et justifier d'une activité professionnelle dans le métier de 5 ans au minimum avant la date d'examen prévue</p> <p>L'expérience professionnelle acquise en dehors du territoire suisse est soumise à l'appréciation de la direction générale de l'enseignement post-obligatoire</p>
Certification	Certificat fédéral de capacité de constructeur métallique
Frais d'inscription	<p>Les frais d'inscription pour chaque cycle sont payables impérativement <u>avant</u> le début du cours</p> <p>1^{er} cycle: CHF 5'000.-- <i>sous réserve de modification</i> 2^{ème} cycle: CHF 5'000.-- <i>sous réserve de modification</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>- <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Aide financière	Le participant se renseignera auprès des administrations de son canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Durée	<p>Deux cycles de formation répartis sur deux ans et demi, pour un total d'environ 680 périodes</p> <p>Les samedis + 3 jours en semaine pendant le 2^{ème} cycle</p> <p>Examens en mai – juin à la fin du 2^{ème} cycle en 2021</p>
Dates	<p>1^{er} cycle = de mars 2019 à juin 2020 2^{ème} cycle = d'août 2020 à mai 2021</p>
Délai d'inscription	21 décembre 2018
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de page

Cours de formation selon l'art 32 - constructeur métallique

Matière	Nombre d'heures
Connaissances professionnelles et des matériaux	200
Calcul professionnel	80
Culture générale	240
Dessin professionnel	120
Pratique constructeur métallique	40
<u>Total du nombre d'heures</u> <i>Sous réserve de modification</i>	680

Remarque :

Les candidats désirant obtenir une attestation de l'Ecole de la construction sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal des cours de 80%. Cette condition fera foi pour l'admission au 2^{ème} cycle et pour l'attribution de l'aide financière (dans la mesure où le candidat en bénéficie)